

# LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

## ABONNEMENTS :

Lyon et Dép<sup>ts</sup> limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.  
Autres départements . . . . . 12 — 6 — 4 —  
Etranger . . . . . Le port en sus.

## Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77  
A LYON.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 31 octobre.

## BULLETIN POLITIQUE

La fameuse carte d'Europe, dont il était question depuis quel temps, vient enfin de paraître. C'est une série de trois planches, établissant la balance des forces en Europe, sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet et sous le second Empire; chaque planche est accompagnée d'une légende explicative où sont résumées les vicissitudes politiques des principaux Etats depuis les traités de 1815.

A tort ou à raison, on attribue à l'initiative de l'empereur la publication de ce document destiné à convaincre les incrédules — et ils sont nombreux — de tous les avantages que, sans s'en douter, cela est certain, la France a retirés des changements survenus, depuis cinquante ans, dans les conditions d'existence et dans la situation respective des puissances européennes.

Si l'équilibre a été rompu, c'est à notre profit; et la Prusse — aveugle qui ne le voit pas — la Prusse, en brisant le pacte de la Confédération germanique, en déchirant les traités, en abaissant l'Autriche, n'a fait que travailler à la grandeur et à la sécurité future de la France: telle est l'étonnante révélation que nous apporte l'auteur de cette curieuse légende — révélation bien faite assurément pour réduire au silence les obstinés qui osaient soutenir qu'au contraire, par ses fautes, ses échecs multipliés, le gouvernement impérial n'avait fait que travailler... pour le roi de Prusse.

Il faut, paraît-il, rayer cela de nos papiers. La France, avec ses 40,000,000 d'âmes — y compris l'Algérie, — est aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'a jamais été. « Y compris l'Algérie » est une trouvaille; et le procédé de l'auteur de la carte, comptant comme force ce qui ne serait qu'un embarras en cas de conflit, rappelle l'habileté de certains ministres des finances, arrivant, à grand renfort de virements ingénieux, à découvrir un excédant de recettes là où le déficit crève les yeux.

Il semble, du moins, résulter de cette démonstration officieuse d'un bonheur, dont notre incrédule nous rend peu dignes, il faut l'avouer, que le gouvernement incline décidément à la paix, et qu'il s'efforcera de la maintenir, — à la condition toutefois, ceci est de bon sens, que cette géographie sera du goût de M. de Bismarck, et que la Prusse se montrera résignée au rôle modeste et à l'infériorité évidente que lui imposent, par rapport à nous, ses succès militaires de 1866.

Notons, comme un symptôme plus rassurant que toutes ces billevesées auxquelles on nous amuse, la déclaration faite par lord Stanley au banquet offert par la chambre de commerce de Liverpool à l'envoyé des Etats-Unis, M. Reverdy Johnson. L'Angleterre serait l'ennemie de la puissance qui prendrait sur elle de faire la guerre, tel est le sens des paroles de lord Stanley, dont le discours représente comme universellement partagés par toutes les classes de la société anglaise, le désir de la paix, l'absence de projets d'agression, le respect pour le droit international, dont semblent faire bon marché les gouvernements de l'Europe continentale.

Ajoutons que l'entente serait sur le point de se rétablir complètement entre l'Angleterre et les Etats-Unis par le règlement en commun — et au besoin avec l'arbitrage de la Russie — des difficultés suscitées par l'affaire de l'Alabama.

Les journaux de Vienne attribuent à M. de Beust des paroles qui méritent également d'être remarquées, bien qu'en un sens absolument opposé. Dans une séance de la commission militaire du Reichsrath, le ministre aurait défendu, avec une grande vivacité, le maintien du chiffre du contingent à 800,000 hommes. « Un rapprochement avec la Russie est impossible; les Principautés danubiennes sont devenues un grand arsenal, et un foyer de conspirations; l'Italie n'a pas toujours les mains libres; et, en cas de conflit entre la Prusse et la France, il est de toute nécessité que l'Autriche puisse maintenir sa neutralité », telles sont les raisons qui ont donné gain de cause à M. de Beust; ce n'est pas l'Autriche, on le voit, qui donnera le signal du désarmement.

La révolution reste stationnaire en Espagne. La dissolution des juntes paraît s'être opérée sans résistance dans toutes les villes, hormis le Ferrol et Barcelone; et, par un nouveau manifeste à la nation, le gouvernement provisoire, qui ne dissimule plus ses préférences pour l'état monarchique, a néanmoins cru devoir se déclarer prêt à accepter une constitution républicaine, si telle devait être la résolution des Cortès.

L'ovation dont M. Castelar a été l'objet à son arrivée à Madrid, l'accueil fait au programme républicain publié à Valence par M. Orensse, permettent d'espérer encore que cette abnégation du ministère trouvera bientôt l'occasion de s'exercer.

H. LACROIX.

## A Messieurs du Conseil dit Municipal

Messieurs,

Vous êtes de parfaits honnêtes gens, et si j'en fais ici la déclaration, ce n'est pas, croyez-le bien, que j'aie la pensée de rien apprendre à personne, ni la prétention outrecuidante que mon humble attestation importe en quoi que ce soit à votre honorabilité; mais je pense qu'il est bon de faire planer au-dessus des dissensions publiques le respect dû à la considération justement acquise des personnes privées. C'est là, à ce qu'il me semble, le moindre enseignement que nous ayons dû retirer de nos longues luttes: c'est qu'on peut se combattre sans cesser de s'estimer, et qu'en dehors de l'arène où l'on cherche à se faire les plus sensibles blessures on peut se tendre la main sans répugnance.

Vous êtes donc de parfaits honnêtes gens; j'ajoute: la fleur de la cité. Il y a parmi vous des négociants considérables, des industriels éminents, des magistrats dont j'ai appris au Palais à respecter l'intégrité et la droiture, des confrères qui m'honorent d'une amitié que je leur rends. Comment se fait-il donc qu'étant, comme vous l'êtes, des meilleurs et des plus considérables d'entre nous Lyonnais, vous ayez à régler avec nous une querelle où tous les titres que vous avez à cette docteur et heureuse notoriété qui entoure l'homme favorisé dans sa fortune, intact dans sa réputation, agréable dans son commerce, le père de famille irréprochable et le citoyen utile, menacent de périr étouffés sous le poids d'une réprobation dont il ne se rencontre peut-être d'exemples qu'aux époques les plus néfastes de l'histoire de notre ville?

La réponse à cette question m'entraînerait à des considérations, qui seraient ici hors de propos, sur l'abaissement des caractères publics dans le temps où nous vivons. Tout ce que je veux constater, c'est que la querelle existe, et vous ne le niez point.

Or, elle dure depuis trop longtemps, il faut qu'elle se vide, ou plutôt elle est vidée et le jugement est rendu; il ne vous reste qu'à l'exécuter, car il est rendu contre vous, mais vous vous faites tirer l'oreille, ce qui est naturel, après tout, quand on a perdu son procès et que néanmoins on a les gendarmes pour soi. Il faudra bien pourtant que vous y veniez, et croyez-moi, le plus tôt serait le mieux; car les jugements de l'opinion publique ont aussi leurs gendarmes, bien qu'un peu tardifs; ces gendarmes-là, il faut vraiment bon de les attendre, et peut-être sont-ils moins éloignés que vous ne le pensez.

De même ces jugements ont leurs huissiers qui sont les journalistes, et c'est pourquoi, messieurs,

à défaut des anciens de la corporation, vieux routiers qui montrent en général peu d'empressement à instrumenter contre les puissances, je prends sur moi de vous signifier la sentence qui vous condamne.

Vous vous appelez: *Conseil municipal de la ville de Lyon*. Je ne sais si vous êtes, en effet, un conseil. Il est permis d'en douter, ne serait-ce que par la raison que vos délibérations sont secrètes; mais pour *municipal*, vous ne l'êtes point et vous ne l'avez jamais été. Vous êtes *impérial* puisque c'est l'empereur qui vous nomme. Ce n'est pas que j'y trouve rien à dire, quant à moi; mais pourquoi en rougir? Il faut appeler les choses par leur nom.

Elles sont ainsi en vertu d'une loi, dites-vous. Il existe, en effet, une loi qui dispose que le Conseil municipal de Lyon ne sera pas municipal; à cette loi il y aurait bien des choses à dire, et pour me borner à une seule, on pourrait lui reprocher d'être aussi parfaitement inconstitutionnelle que jamais loi le fut ou le sera. Le suffrage universel est la base de nos institutions, lesquelles procèdent en droite ligne, comme chacun sait, des principes de 89. Ces principes sont inscrits en tête de la constitution; leur conservation et leur garantie sont au fond et à la forme l'objet du contrat intervenu entre Louis Bonaparte et le peuple français. Or, pas n'est besoin, j'imagine, de prouver que ce contrat a été audacieusement violé en ce qui nous concerne, nous autres Lyonnais, par la loi en question, et toute la logique de M. de Persigny lui-même aurait peine à nous démontrer que si nous avons été dépossédés du droit d'élire notre conseil municipal, c'est en vertu des idées développées dans la Déclaration des droits de l'homme.

Mais passons. Il y a un Sénat pour veiller au maintien de la constitution. D'examiner comment il s'acquitte de cette besogne, je conviens que ce n'est point là votre affaire, et que la loi dont il s'agit, sanctionnée par le Sénat, a exactement la même valeur aux yeux des honnêtes gens que toutes celles fabriquées depuis le 2 décembre.

Mais du moins n'a-t-elle pas le même caractère. Tandis que les autres, en effet, obligent bon gré malgré les citoyens à s'y conformer, celle-là, par le fait, n'obligeait personne. Malgré toute la bonne volonté de nos législateurs, les principes de 89 ne sont point encore parvenus, même pour nous Lyonnais, au degré de perfectionnement où l'expédition française les avait portés pour les Mexicains, et vous n'aviez point à craindre, en refusant d'être conseillers municipaux, d'aller six mois en prison comme les préfets récalcitrants de l'illustre général de Castagny. Pareilles précautions étaient, au reste, bien superflues dans la France de 1852, et l'arbitraire couronné qui nous gouverne avait eu raison de compter sur votre concours empressé. Vous ne le lui avez pas marchandé, vous en étiez maîtres; mais à chacun la responsabilité de ses actes. En acceptant d'un décret impérial l'investiture municipale, vous vous êtes associés volontairement à la confiscation de nos droits; après le Sénat muet, votre conscience pouvait protester; votre conscience a été muette comme le Sénat; vous pouviez décliner l'injurieux honneur qui vous était fait, vous avez préféré vous en parer: citoyens, vous avez ratifié d'une main satisfaite votre propre déchéance; Lyonnais, vous avez paraphé avec orgueil et reconnaissance l'humiliation lyonnaise.

Avez-vous du moins effacé par l'éclat des services rendus à la cité le scandaleux empressément de votre docilité? Pourra-t-elle montrer vos œuvres en voilant vos noms? Vos noms? qui les connaîtrait autrement qu'en leur qualité privée, s'ils n'étaient écrits dans les annuaires? Depuis seize ans que vous végétez, humbles satellites de l'astre préfectoral, et que vous délibérez incognito dans quelque antichambre de ce qui fut autrefois l'Hôtel-de-Ville, de ce qui est aujourd'hui le palais de M. le Sénateur; depuis seize ans, un acte, un seul, a révélé votre existence au public: l'érection d'une statue à M. Vaïsse; il est vrai qu'il vous a immortalisés du premier coup, au moins collectivement. Mais quoi! dites-vous, le Parc, les quais, la rue Impériale, la rue de l'Impératrice, le palais de la Bourse, les ponts affranchis, le mur d'enceinte démolie, n'est-ce donc rien? Peut-être! Mais en quoi tout cela vous concerne-t-il? Quelle part avez-vous à revendiquer dans toutes ces créations, dans tous ces changements? Le Parc, les quais, les rues Impériale et de l'Impératrice, la Bourse, ne sont-ils pas notoirement l'œuvre personnelle, exclusive de M. Vaïsse? Y étiez-vous jamais intervenus autrement que pour lui donner le silencieux visa d'une approbation assurée à l'avance? Duquel de ces projets avez-vous conçu la pensée ou seulement amendé les plans? En est-il un seul dont la réalisation vous soit due en quelque partie? Non, et vous le savez si bien, et vous êtes si profondément pénétrés de la grandeur de M. Vaïsse et de votre propre néant, qu'il faut absolument que l'airain rende témoignage aux siècles futurs de votre admiration pour l'auteur de toutes ces merveilles. Hommage ingénu! Candide aveu de votre *rien*! Car vous êtes trop modestes, convenez-en, pour vous accorder à vous-mêmes des statues, et trop justes pour les décerner à d'autres, si vous les aviez méritées.

Quant à l'affranchissement des ponts et à la démolition des remparts de la Croix-Rousse, est-il besoin de rappeler que ces mesures sont dues à l'initiative du souverain, nous faisant largesse de nos propres deniers? Quant à vous, vous n'avez eu que l'occasion de vous incliner un peu plus bas, sans doute, que pour M. Vaïsse, et de rédiger à notre adresse la carte à payer de la munificence impériale.

Et voilà le rôle que vous avez consenti à jouer depuis seize ans, quand rien ne vous y forçait, quand vous pouviez rester tout simplement des hommes honorables et honorés. Depuis seize ans, vous êtes comparses dans la grande mise en scène des libertés césariennes, comparses dédaignés de la direction, et qu'elle néglige même de costumer. car je crois que vous n'avez pas d'uniforme; ou plutôt, si vous voulez me passer une autre comparaison tirée de la statuaire, — puisqu'il s'agit ici de statues, — vous êtes, dans un pays où l'on n'aime pas les nudités, la feuille de vigna du sans-gêne préfectoral.

Ceci nous ramène au bronze de M. Vaïsse. Mais je m'aperçois que cette épître est déjà longue, et l'arbitraire me taille d'autre besogne. Permettez-moi donc, Messieurs, d'en remettre la suite au prochain numéro, et veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

L.-PAUL DUMAREST.

L'ARMÉE ET LES EMPLOIS CIVILS

On a vu dans les journaux de la semaine le rapport du maréchal Niel à l'empereur et le décret qui l'accompagne, réservant aux militaires qui auront accompli dix années de service une proportion fixe, — généralement les trois quarts, — de certains emplois civils à la disposition des différents ministères. Le nombre des emplois ainsi *militarisés* s'élève annuellement à 7,793.

Cette mesure n'a jusqu'à présent soulevé de la part des grands organes de l'opinion que d'assez rares critiques et des protestations en quelque sorte timides. Nous nous expliquons mal cette réserve, car depuis le coup d'Etat, rien d'aussi audacieux n'a été accompli en France contre les principes de 89; sous l'empire desquels nous sommes toujours censés vivre; aucun pas aussi décisif n'a été fait dans les voies qui nous conduisent à la décadence et au Bas-Empire. C'est toute une révolution par décret.

Examinons rapidement ce décret: dans son principe, dans ses résultats, dans ses considérations.

Dans son principe: Une des règles, on peut dire la règle fondamentale qui domine notre droit public, c'est l'égalité des Français devant la loi, leur libre accession sans distinction ni privilège à tous les emplois publics. Cette égalité au moins nominative, seul débris que nous ayons conservé des conquêtes de la Révolution, nous a souvent, a-t-on dit, consolés des maux soufferts pour la liberté. Or, nous le demandons, comment ce principe primordial, véritable clé de voûte de la société moderne, peut-il s'accommoder du nouveau décret? Et comment le chef de l'Etat peut-il par un décret porter la main sur ce qu'il y a de plus essentiel dans les institutions dont la garde lui a été confiée? Que devient par ce décret, non-seulement l'égalité dont nous parlons, mais le principe de la séparation des pouvoirs publics en législatif et exécutif? S'agit-il donc ici d'un simple règlement pour la mise à exécution d'une loi? Evidemment non; la mesure est empreinte au plus haut point du caractère législatif, puisqu'elle crée des catégories entre les différents citoyens relativement à leur admission à certains emplois, catégories qui n'ont jamais existé jusqu'à présent, bien mieux, auxquelles l'esprit et le texte des lois qui nous régissent répugnent à qui mieux mieux.

Contestera-t-on du moins cette atteinte profonde portée à notre droit public? Comment! les trois quarts de certaines catégories d'emplois civils sont réservés aux seuls militaires ayant accompli dix années de service à l'exclusion de tous aspirants civils; ces emplois sont mis à part pour servir de dotation à l'armée, ils cessent de devenir accessibles aux simples citoyens, et on ne verrait pas là la destruction complète de l'égalité, première assise de notre constitution, de cette égalité au nom de laquelle des générations entières ont versé leur sang! Mais, s'il en est ainsi, le décret n'avait pas besoin de se gêner: ce n'était pas seulement les trois quarts, c'était la totalité des emplois qu'il était loisible de réserver aux militaires sans que l'égalité eût à en souffrir. Et aussi l'a-t-il fait pour bon nombre de ces emplois.

En vérité, on se croirait le jônê d'un douloureux cauchemar quand on voit de pareils attentats contre le droit. Contre la justice se consommant sans soulever dans l'opinion publique autre chose qu'un léger murmure, sans que ni ceux qui les subissent ni ceux qui les commettent paraissent avoir conscience des crimes commis contre la civilisation et l'esprit moderne. Il faut donc qu'il soit bien profondément indigné, ce torrent de la colère populaire, autrefois toujours prêt à déborder! Pendant que de pareilles entreprises s'accomplissent impunément chez nous, que faisons-nous? Nous envoyons des adresses aux Espagnols!

Le décret est donc doublement inconstitutionnel: au point de vue des principes de notre droit public et au point de vue de la séparation des pouvoirs.

Occupons-nous maintenant de ses résultats. Ces résultats, qui ne les voit? Près de 8.000 militaires vont être versés chaque année dans les emplois civils, où ils apporteront les habitudes de la discipline militaire et de l'obéissance passive. C'est-à-dire que nous aurons une véritable armée campée au milieu de la société civile, toujours prête, cela va sans dire, à obéir aux consignes électorales ou autres, et qui ne saura des droits et des devoirs du citoyen que ce qu'on en apprend à la caserne. Pour ces nouveaux fonctionnaires, la règle de conduite, le point d'honneur consistera à obéir aveuglément au mot d'ordre. Ce ne seront point des fonctionnaires, mais des *factotums*.

Qu'est-il besoin d'insister? Que dire des considérations du décret? Et ne suffit-il pas de les reproduire:

Voulant assurer aux militaires qui, après avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement, auront contracté un engagement de cinq ans, des avantages spéciaux qui fussent à la fois la récompense des services rendus volontairement au pays, et, en même temps un encouragement pour les cadres inférieurs de l'armée,

particulièrement pour les sous-officiers, à prolonger jusqu'à l'accomplissement de la dixième année la durée effective de leur présence sous les drapeaux;

Considérant: Qu'il existe, dans presque toutes les administrations civiles, un grand nombre d'emplois que les militaires de cette catégorie sont susceptibles d'occuper;

Qu'en les nommant à ces emplois, c'est, sous la forme la plus digne d'eux et de l'Etat, procurer à d'anciens et bons serviteurs des moyens honorables d'existence, et pourvoir à leur avenir dans des fonctions en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes personnelles;

Qu'il y a tout avantage à favoriser l'admission dans les services publics d'hommes arrivés dans la force de l'âge, et qui, par leurs principes, par les habitudes d'ordre et de soumission au devoir, qui s'acquièrent ou se développent dans l'armée, constituent une pépinière de sujets excellents pour le recrutement du personnel des diverses administrations de l'Etat.

Sur la proposition de notre ministre de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit.

Ainsi il faut assurer des avantages spéciaux à des services rendus volontairement au pays. Payez-les donc ce qu'ils valent, puisque tel est notre régime militaire que le dévouement à la patrie soit un métier, mais n'arrachez pas pour les récompenser dignement, n'arrachez pas à 8.000 citoyens qui aspirent à la servir autrement les moyens d'existence qu'ils sont assurément en droit d'ambitionner aussi.

Ainsi il faut procurer à d'anciens et bons serviteurs (n'en est-il donc point ailleurs que dans l'armée?) des moyens honorables d'existence, et pourvoir à leur avenir dans des fonctions en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes personnelles!

Ne semble-t-il pas qu'on lise le préambule d'un décret proclamant le droit au travail, que dis-je, le droit à l'emploi? Comment refuserait-on 40 sous par jour à un ouvrier sans travail, quand on assure à tout militaire en retrait de chassepot un emploi conforme à ses goûts et à ses aptitudes personnelles!

Ainsi c'est dans l'armée et non ailleurs que s'acquièrent les bons principes, les habitudes d'ordre et de soumission au devoir.

Le devoir qui conduit au 2 décembre! Le devoir qui consiste à violer sur un signe des Magnan et des Saint-Arnaud la Constitution d'un pays et à égorger ceux qui la défendent... et même ceux qui ne la défendent pas!

La plume nous tombe des mains!  
L.-PAUL DUMAREST.

DOSSIER DE L'AFFAIRE EYMAIN

L'administration prétend que M. Lucien Mangini « a cessé d'être maire des Halles depuis le 12 avril 1867. » (Communiqué à l'*Avenir national*; Discussion du 18 octobre 1868.)

Or, l'*Annuaire administratif* de Lyon pour l'année 1868 indique, page 157, M. Lucien Mangini comme maire de Halles.

D'autre part, le double registre des actes de l'état civil de cette commune, déposé au greffe du Tribunal civil, constate que tous ces actes indistinctement, à près comme avant le 12 avril 1867, ont été reçus par M. Eymain, adjoint, maire par intérim, en vertu d'un arrêté du maire, en date de 1865. Si M. Lucien Mangini avait cessé d'être maire le 12 avril 1867, comment aurait-il pu continuer à déléguer à M. Eymain des fonctions qu'il n'exerçait plus?

Ajoutons au surplus qu'un maire, tant que sa démission n'est pas acceptée, est toujours maire, et on se souvient que non-seulement celle de M. Mangini n'a pas été acceptée, mais qu'il ne lui a point été donné de successeur jusqu'à ce jour.

Le communiqué est donc pris sur tous les points en flagrant délit d'inexactitude; c'était ce qu'il fallait démontrer, comme on dit en géométrie. L'administration reconnaît par son silence que la démonstration est comblée.

Le *Progrès* aussi se tait. Mis en demeure par nous de nous expliquer pourquoi il avait reproduit le communiqué relatif à l'affaire Eymain sans avoir mentionné, avant, le fait qui y avait donné lieu, et sans reproduire, après, la réponse que nous y avions faite, le *Progrès* a gardé un silence... administratif.

Nous croyons que le public est fixé sur toute cette affaire.

L.-PAUL DUMAREST.

UNE CONVERSION

Est-il temps d'ouvrir la liste des repentins et d'assister au défilé des retours? Nous le pensons. Les enfants prodiges sont en marche: nous voulons dire les gens d'esprit. Ils connaissent la parabole et savent bien que le frère qui n'a pas quitté la maison et qui a travaillé sans cesse n'aura pas, comme eux, la fête du veau gras.

La France, sur tous les points, se rallie aux idées qui doivent lui apporter le salut. Le réveil se manifeste de toutes parts. Il y a des tremblements de terre dans la presse; les journaux changent d'opinion, de rédacteurs, de propriétaires. Il y a des secousses aussi dans les consciences; c'est bon signe. M. Prévost-Paradol dans le *Jour-*

*nal des Débats*, célèbre le retour de M. Edmond About au libéralisme. Un article du *Gaulois* en fait foi. Le voici résumé dans une phrase: « Le temps a marché, le pouvoir personnel a donné sa mesure, et les yeux de la nation se sont ouverts. »

M. Paradol entonne le cantique, non sans malice, et ouvre les bras au vagabond repentant, non sans sourire. Il est plus sévère pour un ancien camarade que nous ne sommes disposés à l'être, nous qui ne connaissons que le talent de M. About et l'usage qu'il en fait. C'est qu'il est plus difficile d'arriver au *Journal des Débats* qu'à la liberté.

M. About s'est toujours conduit en turco littéraire; c'est avec intention que nous employons une comparaison qui rappellera au romancier la plus complète de ses nouvelles. Il s'est amusé à donner l'assaut à toutes les maisons où il y avait des journaux ou des princes. L'expérience a dû lui laisser la bouche amère. Il a écrit au *Figaro*, et il traîne aujourd'hui cette casserole derrière lui; il a écrit au *Moniteur*, et son talent n'a pas suffi à éviter l'influence délétère du lieu. Il a été économiste avec l'Empire; il a été partout, et flottant, hésitant, cherchant, l'esprit de plume ne lui a jamais fait défaut.

S'il eût été, à notre connaissance, républicain seulement pendant une heure, nous nous montrerions rigoureux; il aurait à nous rendre compte de principes violés et du trouble apporté dans un ordre d'idées absolument fixe. Mais loin de là; il a guerryoyé en irrégulier. Un jour devait venir où il serait las; le jour est venu.

M. Prévost-Paradol, à l'ancre dans un port oublié, au milieu de pontons rasés et de navires désemparés, n'a pas encore vu luire cette vérité, flottante encore dans l'esprit de son camarade. M. About a vu et surtout regardé trop de choses; M. Prévost-Paradol a vu depuis longtemps tout ce qu'il devait voir; ses lunettes sont fixées et réglées à jamais. L'écrivain des *Débats*, au milieu de ses sourires, rappelle un temps de naïveté, c'est-à-dire d'élan et de confiance, où M. About lui proposa avec une amicale candeur de venir travailler, à huis clos, avec lui et une troisième personne, au bonheur public.

M. Paradol a dû bien rire à cette proposition, lui qui ne peut pas admettre qu'on sauve le monde ailleurs que dans le salon de tel ou tel de ses patrons. M. Paradol n'est pas un esprit philosophique, il est pratique; c'est un jeune sage.

Nous ne connaissons pas ce rêve de M. About; c'est une bonne note. Il n'a pas persisté, mais M. Paradol l'aura peut-être découragé de s'adresser à d'autres collaborateurs.

Le fait est qu'il y a eu là un élan de cœur. Malheur à ceux qui n'ont pas nourri ces songeries dans la première amitié, dans l'enthousiasme de la vingtième année, à ces heures d'ambition désintéressée où l'on aime l'humanité, où l'on voue sa vie à une idée, où l'on est prêt à mourir pour une aspiration, dans un cri, les cheveux flottants. Je remercie M. Paradol de m'avoir appris que M. About avait connu cette minute idéale.

Depuis lors, il a entendu le mot de *Lorenzaccio*: « Prends garde à toi, Philippe; tu as pensé au bonheur de l'humanité. » Il a vu que cela coûtait cher, qu'on y perdait son repos, et il a renoncé à ses rêves. Il a voltigé à toutes les lumières et s'est brûlé à plus d'une; il a cru s'imposer, on s'est servi de lui. Il juge le moment venu de rentrer en possession de lui-même. Qui sait? l'expérience d'aujourd'hui lui rendra peut-être l'enthousiasme d'autrefois. Il n'est pas homme à brûler ses vaisseaux et à se croire arrivé à son Atlantide. Mais peu à peu, d'évolution en évolution, il a détruit sa petite flotte; et il est d'âge et d'esprit à comprendre le langage de la raison.

M. Paradol est sévère, tout en célébrant ce retour de M. About: — « Le voilà revenu! » s'écrie-t-il, et il cite un paragraphe d'article. — « Il a conservé son style! il a reconnu son erreur! Il repousse le gouvernement personnel! Il nous revient avec M. Guéroult! »

Voilà qui est méchant. Le tableau allait devenir émouvant. La maison paternelle, le *Journal des Débats*, est ouverte; M. Paradol sur le seuil, les bras ouverts, appelant M. Guizot et M. Thiers et s'écriant: Le voilà! Mêler M. Guéroult à la scène, en guise d'ange, sans doute; cela gâte cette rentrée de l'enfant prodige.

M. About a servi le dirige actuel de sa plume: nous ne voulons pas dire qu'il ne retournera pas à son renoncement. On s'est déjà fâché plusieurs fois. Il fait à cette heure, et avec beaucoup d'esprit, amende honorable. Il repousse la doctrine du gouvernement personnel. C'est un pas significatif, mais un petit pas.

M. About était sous l'impression de ce grand acte depuis longtemps. Dans une nouvelle de la *Revue des Deux Mondes*, quelques lecteurs avaient remarqué, il y a plusieurs mois déjà, une phrase de cet écrivain qui n'était pas trop injurieuse pour la République. Dans la *Revue des Deux Mondes*, de la part de cet homme d'esprit qui sait si bien faire rire les rieurs, c'était méritoire. La déclaration présente de M. About ne nous étonne donc aucunement. Il se réveille quand la France est réveillée. Car c'est ici le cas de rappeler le vieux proverbe: Tout le monde a plus d'esprit que Voltaire; et M. About ne peut pas se fâcher que l'opinion publique ait pris le pas sur lui et ne lui ait laissé que l'occasion de se mettre au courant.

Cette évolution ne procède donc point d'une initiative bien périlleuse; elle est presque à la mode. La presse légère ne trouve d'esprit qu'en faisant de l'opposition. L'article de M. About a tous les caractères d'un symptôme. Pendant très-longtemps on ne s'amuseait bien qu'au Palais-Royal (pas le théâtre!), aujourd'hui il faut descendre dans la rue; c'est là qu'on commence à mieux rire.

Les hommes qui sont au pouvoir doivent être plus alarmés de cette conversion que les radicaux n'en seront réjouis.

Pour ma part, je n'en suis pas étonné. J'avais toujours conservé l'espérance de me rencontrer

avec M. About en communauté d'opinions. Il est en route et nous rejoindra. Nous l'avons dit: il lui a manqué d'oser faire la station de la patience. L'esprit vous brûle la gorge, et la défaite n'est pas longtemps plaisante pour ceux qui sont jeunes et joyeux. Il a cette ressource que dans nos rangs tout le monde trouvera sa place, parce que tout le monde y viendra.

L'opinion publique a donné l'éveil. M. About est avisé et vigilant; il a lancé son *pronunciamento*. Quand l'heure des hommes d'esprit a sonné, les choses sont graves. Plus d'un prendrait l'acte de M. About pour un renseignement plutôt que pour une conquête. On aurait tort, cet acte a son importance. M. About ne sera pas le dernier; n'eût-il fait que devancer le libéralisme de M. Rouher, ce serait déjà une manifestation suffisante.

M. Prévost-Paradol s'est montré dur; il fait la leçon à son ami. Plus excusable si nous nous prononcions avec rigueur, nous accueillerions cependant le nouveau venu sans célébrer son héroïsme, mais en constatant la sagesse de ses vues.

Nous n'y mettrons pas de lyrisme, toutefois, afin de ne pas compromettre le plaisir que nous ressentons. Il pourrait se faire que demain le néophyte nous rit au nez. L. LAURENT-PICHAT.

CHRONIQUE.

Un journal officieux a déclaré que, au premier conseil des ministres tenu à Saint-Cloud après le retour de Biarritz, aucune question politique n'a été agitée; on se demande quelles peuvent être les questions qu'on agite dans ces endroits-là, si les questions politiques en sont exclues? ou bien la loi qui s'oppose à ce que les Français, quand ils se réunissent, s'occupent de politique, c'est-à-dire de leurs intérêts, s'étend-elle aux ministres qui sont chargés de veiller à ces intérêts à la place des intéressés, précisément par la raison que ces derniers n'y doivent pas veiller eux-mêmes?

Le bruit avait couru dans le public que de ce conseil dont je parle sortiraient de grandes résolutions, très-libérales, disaient les uns; très-anti-libérales, disaient les autres; car il paraît que les deux sont également possibles et probables aux yeux du public, et cela montre quelle haute opinion il entretient de la constance, de la logique de son gouvernement, de la droiture, de la tranquillité et de la sécurité qu'il doit inspirer aux esprits. S'il était sorti du conseil des résolutions libérales, le cas nous eût paru extraordinaire, car nous persistons à nier, avec la plus entière confiance, que le gouvernement veuille jamais prendre des mesures libérales.

Peut-être en prendra-t-il néanmoins; alors méfions-nous.

Hâtons-nous de dire qu'il n'est rien sorti du tout du conseil, et cela ne nous étonnerait pas, lors même que nous n'aurions pas été prévenus qu'il ne s'est pas occupé de politique. Le public attendait ces grandes résolutions avec cette confiance bienveillante qui ne se lasse jamais et qui prouve le besoin immense qu'il a de quelque chose; mais rien de grand n'est apparu, et j'ai bien peur que rien de grand n'apparaisse jamais, à moins que ce ne soit une faute.

Soyons juste néanmoins. S'il n'est rien sorti du conseil des ministres, nous avons enfin la carte.

— Quelle carte, la carte à payer? Mais il a longtemps que nous l'avons.

— Non, une autre, la grande carte géographique destinée à nous prouver que la France n'a jamais été plus puissante que depuis Sadowa. Cette carte, a-t-on dit, est de l'empereur. C'est une erreur. Elle est de M. Duruy; ce ministre prépare en outre un complément à son programme d'histoire contemporaine. On y verra, nous assure-t-on, que la bataille de Sadowa a été gagnée par la France sur la Prusse, et qu'à la suite de cette victoire, dont d'innombrables tonneaux de choucroute ont été les trophées, la France s'est annexé toute l'Allemagne du Nord.

Le même M. Duruy vient d'adresser à l'Impératrice un rapport sur les résultats de l'enseignement secondaire des filles qui est un chef-d'œuvre de plate courtoisie.

Il a toutes les idées heureuses, ce M. Duruy. Hier, il faisait présider une distribution de prix par un bambin qui en est encore à gagner les siens, bien qu'il ait gagné déjà les galons de caporal dans les zouaves de la garde; aujourd'hui il adresse un rapport à l'Impératrice sur l'enseignement; demain, sans doute, il en adressera un, et avec plus de raison, au marmiton en chef des Tuileries sur le boeuf et les haricots qui composent l'ordinaire des lycées de l'Empire.

Dans son rapport à l'Impératrice, M. Duruy prend la hardiesse de rappeler qu'elle a permis qu'on distribuât aux demoiselles les plus méritantes une médaille à son effigie.

Quel trait! M. Duruy en a les larmes aux yeux.

On a vu dans les journaux de la semaine le récit de ce qui s'est passé à notre Musée dimanche dernier; le dimanche est l'un des deux jours sur sept assignés par une administration intelligente à la récréation des Lyonnais amis des beaux-arts.

M. de Persigny, qui se trouve, à ce qu'il paraît, dans nos murs, ayant daigné annoncer qu'il daignerait visiter le Musée ce jour-là, vers une heure ou deux, M. le conservateur, prévenu de cet honneur insigne, a jugé à propos de faire évacuer la salle par le public.

Qui a pu faire penser à M. le conservateur qu'il fallait faire sortir les honnêtes gens quand

M. le duc entrainé ? on ne sait ; toujours est-il que cette idée évidemment saugrenue, ayant pu réussir dans la ville, a été blâmée par l'administration.

Une chose prodigieusement réjouissante dans ce temps qui n'est pas d'une gaieté folle, c'est le discours de M. de Beust à sa commission d'armement, dans lequel il lui demande 800.000 hommes pour assurer la neutralité de l'Autriche.

Pour peu que cette manière d'assurer sa neutralité en s'armant jusqu'aux dents, déjà pratiquée par les gouvernements de France, de Russie, de Prusse, d'Italie, s'étende aux particuliers, il ne sera que sage d'aller louer un wig-wam chez les Peaux-Rouges.

E. LANTERNIER.

LA LETTRE DE VICTOR HUGO

Que la phrase est donc chose haïssable ! C'était, l'autre jour, un ministre qui, pour remercier ses compatriotes d'un bon et cordial accueil, se répandait en métaphores et s'en allait, comme disent les bonnes gens, chercher midi à quatorze heures. Voici qu'aujourd'hui le maître du jour, un grand écrivain d'ailleurs, poète et homme de génie, Victor Hugo, adresse aux Espagnols, sous le couvert de son cher et grand ami Emile de Girardin, une lettre familière qui est un chef-d'œuvre de cette sorte d'éloquence emphatique et précieuse tout ensemble que les Espagnols appellent le gongorisme.

Victor Hugo croit que les Espagnols, placés entre la forme monarchique et la forme républicaine, feraient mieux de s'arrêter à cette dernière. Comment va-t-il s'y prendre pour les persuader ? Il leur dira sans doute les maux que traîne après soi la monarchie, et leur exposera clairement les avantages du gouvernement qu'il préfère, insistant sur ce point que rien, dans leurs institutions, dans leurs mœurs et dans leur histoire n'y répugne, et qu'au contraire tout les y porte. Il tâchera, en un mot, de leur donner de bonnes et probantes raisons, de celles que nous nommons aujourd'hui, dans l'argot du journalisme parisien, des raisons topiques. C'est ainsi que nous ferions, nous qui ne sommes pas des hommes de génie.

Victor Hugo, point : il ne voit, dans sa lettre à écrire, qu'un sujet d'amplification, qui prête aux métaphores et aux antithèses. Il construit son épître comme il ferait d'une orientale ou d'une légende des siècles. Il commence par nous apprendre qu'il y a un peuple en Espagne, et, usant du procédé qui lui est ordinaire en poésie et qui est connu en rhétorique sous le nom d'accumulation, il entasse l'une par-dessus l'autre toutes les particularités qui distinguent ce peuple de tous les autres. Il n'y aurait que demi-mal, après tout, si du moins il les choisissait justes ; car bien que ce portrait n'ait aucun rapport avec l'idée qu'il tend à l'auteur, et qu'après l'avoir lu on ne sache pas davantage si une nation ainsi faite est plus apte à la république qu'à la monarchie, cependant il est toujours agréable de regarder une peinture exacte et ressemblante où se révèle la touche d'un maître.

Mais Victor Hugo, en assemblant tous les traits dont il a composé la figure du peuple espagnol, semble ne s'être pas soucié le moins du monde de la ressemblance. Il ne vise qu'à l'effet. Il court après les antithèses, et tous les détails lui sont bons, vrais ou faux, qui se font opposition l'un à l'autre. Dès les premières lignes, il nous dit que le peuple espagnol fut égal à la Grèce par l'épopée, à l'Italie par l'art, à la France par la philosophie. Qui ne voit que ces mots ne sont pas là que pour se répondre les uns aux autres, par goût de symétrie ? Où trouver en Espagne une épopée qui égale, je ne dis pas l'Iliade et l'Odyssee, mais simplement la Jérusalem délivrée ? L'Espagne, si riche qu'elle soit en grands peintres, peut-elle entrer en comparaison avec l'Italie, qui compte dans tous les genres tant d'hommes illustres ? Est-ce que la philosophie est notre premier mérite, à nous autres Français ? Serait-ce une gloire si magnifique que de nous avoir égalés en ce point ? et peut-on dire même que nous l'ayons été par elle, même en philosophie ?

Ce peuple, continue Victor Hugo, a eu Léonidas sous le nom de Pélage, et Achille sous le nom de Cid. Est-il possible de dire des choses qui soient moins justes ou qui aient moins de portée ? Quelle sorte de ressemblance peut-il y avoir d'Achille, ce grand enfant boudeur d'un âge héroïque, à ce dur et rusé compagnon qui fit une si terrible guerre aux Maures ? Faut-il louer, si fort les Espagnols d'avoir eu dans Pélage un Léonidas ? Mais tous les peuples ont un Léonidas dans leur histoire. Nous en avons des centaines dans la nôtre. Léonidas mourut bravement pour son pays avec ses trois cents hommes. C'est ce qu'on fait mille autres après lui, sans oublier Pélage.

Victor Hugo assure que sans le peuple espagnol Corneille n'aurait pas créé la tragédie et Christophe Colomb n'aurait pas découvert l'Amérique. L'antithèse est brillante. Mais quoi de plus puéril ? Il est certain que s'il n'y avait jamais eu d'Espagne ni de Cid, Corneille n'aurait pas débuté par mettre au théâtre une légende qui n'eût pas existé. Mais on pourrait dire avec autant de vérité que c'est à Néron que nous devons la Britannicus de Racine, et à Alexandre le Grand la lettre de M. Latour-de-Saint-Ybars. Si le Cid n'eût point vécu, Corneille eût pris un autre sujet, mais il n'en eût pas moins créé la tragédie en France. Il l'eût peut-être créée avec Cinna, et Victor Hugo aurait été forcé de dire alors que sans le peuple romain il n'y aurait jamais eu de tragédie en France.

Je ne veux point poursuivre cette analyse, qui me mènerait trop loin. On pourrait prendre l'une après l'autre toutes les assertions de Victor Hugo, et l'on se convaincrerait qu'il n'y en a pas une qui résiste à un examen attentif. Elles sonnent creux ; ce sont des ballons gonflés de vent qui crevent si l'on y donne un coup d'épingle.

La seconde partie de cette lettre n'est pas moins étonnante. Victor Hugo, après avoir peint le peuple espagnol si grand, en vient à dire qu'il a été

étouffé sous la main de l'Inquisition, et qu'aujourd'hui de sa cendre renaît un nouveau peuple ; et là-dessus il se pose cette question : Renaitra-t-il grand ou renaitra-t-il petit ? L'auteur décide que l'Espagne peut renaître grande que si elle se constitue en république. Soit, je ne demande pas mieux. Mais quelles preuves apporte-t-il de son opinion ? Rien de plus singulier que sa façon de raisonner, ou plutôt de ne pas raisonner :

« Une monarchie de plus sur le continent, dit-il, à quoi bon ? — Mais si on lui demandait à quoi bon une république de plus sur le continent ? Ce n'est pas là un argument ? Victor Hugo commet ce sophisme de répondre à la question par la question même. A quoi bon, s'écrieront les partisans de la forme monarchique, mais à ne pas être en république, donc ! La discussion pourrait tourner mille ans dans ce cercle sans avancer d'un pas. Victor Hugo ajoute, avec un point d'exclamation à la clé : « L'Espagne sujette d'un roi sujet des puissances, quel amoindrissement ! Encore une antithèse qui n'a point de sens... L'Espagne sujette d'un roi... Et pourquoi pas, s'il vous plaît : l'Espagne se gouvernant par les mains d'un roi. Est-ce que l'Angleterre se regarde comme sujette de la reine Victoria, l'Italie de Victor-Emmanuel ? Et pourquoi ce roi serait-il sujet des puissances ? Qu'en savez-vous ? D'où vient que cette grande et noble nation, par cette seule raison qu'elle aurait préféré une forme de gouvernement à un autre, tomberait sous le joug des étrangers ? Ces choses-là sont bonnes à dire, mais encore faudrait-il les prouver. Où sont-elles, vos preuves ? les poètes n'en donnent point : ce sont les votes des temps anciens qu'il faut croire sur parole. Victor Hugo passe outre et achève cette partie de son discours par cette phrase pleine de désinvolture : « D'ailleurs établir à cette heure une monarchie, c'est prendre de la peine pour peu de temps ; le dicor va changer. » Du moment que ce n'est qu'une question de décor !

Il montre ensuite tous les biens que la proclamation de la république en Espagne répandra sur l'Espagne en particulier et sur l'Europe en général. — Une république en Espagne, dit-il, ce serait la France et la Prusse neutralisées, la guerre entre les monarchies militaires rendue impossible par le seul fait de la révolution présente. — On est confondu quand on lit d'aussi étranges assertions. Quoi ! il suffira que le peuple espagnol se donne de l'autre côté des Pyrénées un certain gouvernement pour que la guerre devienne impossible sur les rives du Rhin ! Si la France et la Prusse ont envie de se battre, elles en seront empêchées par le fait seul d'une révolution qui se passe dans un pays excentrique, derrière une gigantesque muraille de montagnes ? Victor Hugo a-t-il réfléchi à ce qu'il disait ? Non, il s'est laissé entraîner à sa phrase, et la meilleure preuve en est dans la façon dont il poursuit cette idée : La république en Espagne c'est la musulmane mise à Sadoua comme à Austerlitz. Chassepot détrôné au profit de Jacquard. » Tout cela ferait bien en vers, avec des rimes ; est-ce la lettre d'un homme politique, donnant de sages conseils à un grand peuple dans l'embarras ?

A qui fera-t-il croire que la république en Espagne ce soit tout ensemble, et la production sans tarifs, et la consommation sans douane, et la circulation sans ligatures, et la richesse sans parasitisme, et la conscience sans préjugés, et la parole sans bâillon, et la loi sans mensonge, et la force sans armées, et la fraternité sans Café ? Qu'est-ce que tout cela veut dire, bon Dieu ! Quel gâchis d'idées disparates et de mots vides de sens ! Et il y en a ainsi plus de soixante lignes, qui se terminent par cette phrase, le bouquet du feu d'artifice : « La république en Espagne, ce serait, à l'horizon, l'irradiation du vrai, promesse pour tous, menace pour le mal seulement ; ce serait le Droit, debout en Europe derrière cette barricade, les Pyrénées. » Comprenez si vous pouvez.

Victor Hugo écrit encore comme il y a vingt ans. C'est le malheur de ceux qui vivent trop longtemps éloignés de la patrie, de ne pas suivre le mouvement des esprits, qui se continue en leur absence. Leur aiguille reste toujours fixée à l'heure où ils ont quitté Paris. Ces phrases auraient peut-être produit quelque effet dans les environs de 1840. Nous sommes depuis revenus au goût du simple. On admire encore dans Victor Hugo le poète incomparable et le romancier plein d'imagination. Mais il ignore que l'on a depuis tantôt dix ou vingt ans chassé de la philosophie et de la politique, et les grands mots, et les phrases sonores, et les métaphores et les antithèses, et les panaches, et tout le bric-à-brac du vieux romantisme.

On ne veut plus aujourd'hui, dans cet ordre de questions, que des faits bien observés, des raisonnements exactement déduits, et un langage clair, net et précis. On ne se paie plus de mots, et surtout de grands mots. Le manifeste de Victor Hugo, qui eût jadis excité l'admiration des faiseurs de phrases d'autrefois, a fait sourire une génération plus sévère. Elle se rappelle à présent que quand ce faux style fit invasion dans la littérature, ce furent les libéraux du temps qui le combattirent plus ou moins. Ils n'ignoraient pas, ces champions de la liberté, que la vérité gagne toujours à se montrer nue, que les esprits se faussent à se servir d'une phraséologie vague, et sous le couvert des mots creux et sonores se glissent les préjugés et les hypocrisies. Et j'en reviens toujours à mon Labryère :

Vous voulez dire : « Il pleut ; dites : Il pleut. » Toute la rhétorique du journaliste doit se résumer dans cette courte sentence.

FRANÇOISE SARCEY.

Bien que nos lecteurs soient Lyonnais, la plupart d'entre eux ont sans doute entendu parler d'un projet de M. le préfet de la Seine, concernant les Pa-

risiens, ou du moins les cadavres des Parisiens, le projet en question consistant à ouvrir dans un département voisin de celui de la Seine, à Méry-sur-Oise, un cimetière lointain destiné à débarrasser le nouveau Paris, Paris, ville de joie, de tous ses morts.

Un des grands soucis de M. Haussmann est, en effet, de rejeter loin de la grande ville qu'il a fondée toutes les vilaines choses, toutes les ordures, telles, par exemples que les usines, fabriques, etc. etc. Les cimetières des Parisiens sont de ces choses qu'on n'aime pas à rencontrer dans une ville aussi somptueuse que doit être une capitale impériale. — Jusque-là nous autre Lyonnais, nous n'avons rien à dire : cette idée de M. le préfet de la Seine d'exporter les morts de Paris à Méry-sur-Oise, de les faire emporter par la vapeur et d'organiser des trains d'été pour le 2 novembre (car il faudra en venir là), après tout c'est une idée, et qui ne regarde que les Parisiens. Mais voici où l'intérêt lyonnais commence à s'apercevoir.

Tout ce qui peut se faire à Paris, en dépit des Parisiens peut se faire à Lyon, en dépit des Lyonnais, et si l'on n'a pas encore osé nous appeler des nomades, comme on l'a dit aux Parisiens, on prétend bien continuer à nous traiter en administrés. — M. le préfet de la Seine n'est point du tout d'avis que son projet sur les morts de Paris regarde, en quelque façon que ce soit, les Parisiens. Il a débuté par exproprier une partie du cimetière Montmartre ; il passe aujourd'hui des traités avec les autorités de Méry-sur-Oise, mais il ne consulte pas les Parisiens, il ne les consultera pas, soyez-en sûrs ; il consultera sa commission municipale.

Le préfet du Rhône a aussi sa commission municipale ; d'où je conclus que tout ce qui intéresse les Parisiens intéresse par la même raison les Lyonnais. Pareilles aventures peuvent leur arriver puisqu'ils ont semblable régime. C'est cette considération qui nous engage à publier la ballade suivante, imitée de la fameuse ballade de Lénore, que M. le préfet de la Seine n'a évidemment jamais lue.

H. LACROIX.

BALLADE DE MÉRY-SUR-OISE

IMITÉE DE BURGER,

Et dédiée à M. Haussmann, préfet de Paris.

Hourra ! les morts vont vite ; ils s'en vont en chemin de fer. A-t-elle peur, ma mie ? a-t-elle peur des morts ? — Non, mais laisse les morts en paix.

La mie du pacha, c'est la grande ville ; c'est Paris, sa bien-aimée ; non, elle n'a pas peur des morts, mais laisse donc les morts en paix,

Viens, ma mie, chausse-toi, saute en groupe sur mon cheval, car nous avons vingt lieues à faire pour atteindre notre demeure. — Hélas ! comment veux-tu que nous fassions aujourd'hui vingt lieues pour atteindre notre demeure ? Ecoute ! la cloche de minuit vibre encore. — Tiens ! tiens ! comme la lune est claire !... Nous et les morts, nous allons vite ; je gage que je t'y conduirais aujourd'hui même. A-t-elle peur, ma mie, a-t-elle peur des morts ? — Non, mais laisse les morts en paix.

Husch ! husch ! husch ! Il faut partir ; le monstre siffle, la vapeur fume, la cloche tinte ; c'est le dernier glas ! Facteur n'oublie pas mon père ; le voilà, c'est ce cerceuil ; non, celui-ci, à droite. — Ou ! est le fourgon ? Enfournez ; enfournez donc...

Hourra ! les morts vont vite ! Ils vont en chemin de fer. A-t-elle peur ma mie, a-t-elle peur des morts ? — Non, mais laisse les morts en paix.

Plaintes et chants, tout a cessé. La bière a disparu. Voilà le convoi qui l'entraîne ; et puis, en avant ! Ainsi retentit le galop de fer ! Entendez son galop de fer. Oh ! comme à droite, à gauche, s'envolent à leur passage les prés, les bois et les campagnes ; et comme à gauche, à droite, s'envolent à leur passage les villages, les villes et les bourgs ! Comme sous eux les ponts retentissent ! — A-t-elle peur, ma mie ? La lune est claire.... Hourra ! les morts vont vite !... A-t-elle peur des morts ? — Non, mais laisse les morts en paix !

Qu'est-ce donc là-bas que ce bruit et ces chants ? Où vont ces nuées de corbeaux ? Ecoute.... c'est le bruit d'une cloche ; ce sont les chants des funérailles : « Nous avons un mort à ensevelir. » Et le convoi s'approche, accompagné de chants qui semblent les rauques accents des hôtes des marécages. — Hourra ! les morts vont vite ! A-t-elle peur, ma mie ? a-t-elle peur des morts ? — Ah ! laisse donc les morts en paix !

Husch ! husch ! husch ! Oh ! comme s'envolait, comme s'envolait au loin tout ce que la lune éclairait autour d'eux ! Comme le ciel et les étoiles fuyaient sur leurs têtes ! — Des cris, des cris, entendez-vous des cris ? — C'est le train des morts qui déraile ! Le cerceuil est défoncé et le cadavre écrasé. — Où est-il ? où est mon père ? La bière est tombée dans le ravin. — Hourra ! les morts vont vite ! A-t-elle peur, ma mie ? a-t-elle peur des morts ? — Non, mais laisse les morts en paix !

Le convoi des morts est en pièces ; tout est gisant sur la voie. — Le médecin, le médecin des morts ! Où est-il ? Il faut qu'il répare le corps de mon père ; son corps ?... est-ce b. en là son corps ? Je ne le reconnais plus, la tête est perdue ; où donc sa tête ? — Elle est restée dans le ravin. — Hourra ! les morts vont vite ! — Ramassez tous ces débris et replacez-les dans la bière. — A-t-elle peur, ma mie ? a-t-elle peur des morts ? — Oh ! mon Dieu ! laisse en paix les morts.

GEORG TEMPLE.

On nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 20 octobre 1868.

Monsieur le rédacteur en chef de la Discussion,

Qui de nous n'est frappé du peu de rapport qui existe entre l'importance du rôle que le suffrage universel, conquis par la révolution de Février, nous appelle à jouer, et la situation intellectuelle et morale de cette partie considérable du peuple qu'on est convenu d'appeler les masses ?

Nos législateurs républicains, en proclamant le principe de la participation directe de tous les citoyens au gouvernement du pays, avaient créé comme corollaires de ce principe des institutions destinées à hâter l'aptitude des masses à exercer cette souveraineté. Malheureusement elle s'est exercée avant que l'aptitude fût acquise, et vous savez ce qui en est résulté.

Le devoir de tous les citoyens qui ont à cœur l'avènement prochain et sans commotion de la démocratie libérale est de grouper leurs efforts pour faire pénétrer dans les masses les lumières et la moralité nécessaires pour l'exercice raisonné du suffrage universel.

Cette tâche, vous et les hommes généreux qui collaborent à la Discussion, vous la poursuivez avec courage et j'ose dire avec succès ; mais il est une foule de citoyens qui ne lisent pas les journaux : pour ceux-là il faut donner à l'apostolat une forme plus sensible, plus immédiate : la parole parlée.

La loi sur le droit de réunion, malgré l'esprit restrictif qui l'a dictée, donne accès à cette forme de l'apostolat démocratique. Il s'agit de former un noyau d'hommes dévoués qui établiraient dans les divers quartiers de Lyon des conférences familiales.

Ces conférences auraient pour but, tout en écartant les matières religieuses et politiques, d'initier les auditeurs aux principales notions de la morale, de l'économie, de l'histoire, auxquelles un homme appelé à exercer une part dans le gouvernement de son pays ne peut rester étranger.

De bonnes choses dites simplement et sans prétention valent mieux que de belles phrases, de belles périodes qui charment l'oreille sans éclairer l'intelligence et améliorer les mœurs.

Telle est la devise que devront adopter les hommes qui se dévoueront à la noble tâche d'éclairer les masses en les moralisant.

Que ceux qui trouvent que ma proposition est bonne et praticable la mettent à exécution.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération.

B. RAINAUD.  
Chemin des Granges, 36.

L'idée de M. Rainaud est excellente, et nous l'approuvons sans réserve. Nous craignons seulement que notre correspondant ne se fasse illusion sur les moyens de la mettre à exécution.

Moraliser et instruire sans toucher ni à la politique ni à la religion nous semble chose difficile, et si dans la pratique l'administration était disposée à se montrer tolérante, ce ne serait sûrement pas envers ceux dont les enseignements pourraient inspirer l'amour de la liberté et l'horreur de l'oppression.

N'importe, qu'on essaie. Faire le peu qui est permis vaut encore mieux que ne rien faire du tout, et d'ailleurs on ne peut que gagner soi-même au noble prosélytisme du bien.

L.-PAUL DUMAREST.

La Chambre des avoués près le Tribunal de première instance de Lyon, pour l'année 1868-1869, est ainsi composée :

- M<sup>rs</sup> Anglès, président.
- Matrod, syndic.
- Peiron, rapporteur.
- Robin, trésorier.
- Ginon, membre.
- Bret, membre.
- Franc, secrétaire.

VARIÉTÉS

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

L'Alcool.

L'alcool ou esprit de vin est intéressant à étudier dans son histoire, ses propriétés, son action sur le corps humain, l'influence qu'il exerce sur l'état moral des individus et des peuples. A ces divers titres, il mérite l'attention du chimiste et du médecin, de l'économiste et du philosophe.

Quoiqu'il n'eût pas été séparé des boissons fermentées qui le contiennent, son usage, sous la forme de ces divers liquides et surtout sous celle du vin, remonte à une époque très-reculée. Les traditions bibliques en font foi.

Les Chinois, d'après M. Huc, savaient, depuis bien des siècles, séparer le principe actif de ces liqueurs par la distillation. Mais leurs connaissances sur ce point ne s'étaient pas vulgarisées en Europe.

A Sparte, Lycurgue enivrait les Ilotes pour que le spectacle de leur dégradation apprît aux citoyens de s'en préserver.

La vigne ne fut répandue en Italie que du temps de Caton l'Ancien. L'ivrognerie devint dès lors un vice de plus en plus fréquent chez les Romains.

Elle fut certainement une des causes puissantes de décadence pour ce peuple, dont l'histoire nous montre d'une manière si frappante que la civilisation est pire que la barbarie quand elle a pour

principal résultat la recherche de tous les raffinements du luxe et de la mollesse.

Sénèque signale dans des termes pleins d'énergie l'abaissement physique et moral de ceux qui s'y livrent.

D'après Tacite et César, les boissons alcooliques étaient connues des Germains et des Gaulois. Les premiers surtout en faisaient un abus énorme.

Mahomet témoigne de la fréquence de ce vice en Arabie en défendant absolument leur usage aux croyants.

Au XII<sup>e</sup> siècle, le vin fut distillé pour la première fois en Europe.

Albucasis, un des médecins qui illustrèrent la civilisation arabe en Espagne, passe pour l'auteur de cette découverte. Arnauld de Villeneuve, qui habitait cette contrée, y apprit, en 1285, à préparer l'alcool.

De retour en France, il passa pour en être l'inventeur.

Peut-être les Arabes le tenaient-ils eux-mêmes d'autres peuples, car le nom d'al-cohol, qu'ils donnaient au nouveau produit, paraît avoir une origine chaldéenne, et signifier une substance qui brûle.

Ce liquide passa d'abord pour un poison. Plus tard, par une erreur plus funeste, on lui attribua la vertu de guérir tous les maux, d'où le nom d'eau-de-vie qui lui fut donné.

Longtemps il fut vendu, comme remède, par les apothicaires seuls.

Louis XII concède en 1514 sa préparation aux vinaigriers. Quelques années après, les distillateurs forment eux-mêmes une corporation.

Dès lors, l'usage de l'eau-de-vie se répand de plus en plus en Europe, puis dans le monde entier.

A l'état de pureté, l'alcool est un liquide incolore, très-fluide, d'une saveur brûlante, qui bout à 78 degrés du thermomètre centigrade, ne peut être solidifié par le froid, brûle avec une flamme jaunâtre et bleuâtre.

Il s'unit à l'eau en toute proportion avec élévation de température du liquide.

L'alcool est composé de trois éléments, qui sont : 1<sup>o</sup> le corps si connu sous le nom de charbon, ou carbone; 2<sup>o</sup> l'un des gaz qui constituent l'air que nous respirons, l'oxygène; 3<sup>o</sup> un autre gaz qui est un des principes constituants de l'eau, l'hydrogène.

Cette composition montre les propriétés toutes nouvelles qu'acquiert les substances en se combinant entre elles, car pour celui qui n'est pas initié aux phénomènes de la chimie, qui de plus extraordinaire que de voir l'union intime d'un corps solide, opaque et noir comme le charbon, et de deux gaz, donner un liquide incolore et transparent comme l'alcool?

L'alcool se prépare en distillant les liquides fermentés.

La distillation consiste, on le sait, à faire bouillir une liqueur quelconque dans un appareil nommé alambic, qui permet de recueillir la vapeur qui s'en échappe et de la faire repasser à l'état liquide par le refroidissement.

Si le mélange contient une substance qui bouille à une température plus basse que les autres, elle s'échappe la première en vapeur; c'est ainsi que l'alcool peut être séparé et recueilli à part.

Il passe cependant avec lui soit de l'eau, soit divers principes d'une saveur plus ou moins agréable; aussi faut-il d'autres opérations pour l'obtenir à l'état de pureté.

La liqueur obtenue par une simple distillation se nomme eau-de-vie quand elle est retirée du vin, rhum quand elle s'obtient au moyen du jus des cannes à sucre, etc. La bière, le cidre pourraient également fournir de l'alcool.

L'alcool concentré est un poison violent; injecté dans les veines d'un animal il détermine rapidement sa mort.

Il ne peut être ingéré dans l'estomac sans danger et même utilement que mélangé à une très-grande quantité d'eau, ainsi qu'il existe dans le vin, la bière, le cidre, etc.

Introduit dans l'estomac à un certain degré de

concentration, par exemple sous forme d'eau-de-vie, il produit une excitation très-vive de cet organe qui amène l'afflux du sang dans ses vaisseaux et se traduit par une sensation de chaleur. De l'estomac il passe dans les intestins, pénètre dans leurs veines en filtrant à travers leur membrane. Mélangé au sang, il est porté dans le foie, le traverse et se répand ensuite par la circulation dans tous les organes.

Parmi eux il en est un, le cerveau, qui a une tendance particulière à s'en imprégner, à l'emmagasiner, pour ainsi dire.

Cependant il est graduellement rejeté du corps. Le sang le porte aux reins qui l'expulsent avec les urines, et aux poumons qui l'exhalent en vapeur par la respiration.

On croyait autrefois qu'il se transformait avant d'être rejeté en acide carbonique et en eau, mais des recherches récentes paraissent avoir démontré qu'il est complètement expulsé sans altération.

L'alcool en petite quantité, mélangé avec le sang, est porté avec lui dans tous les organes, produit une excitation générale de toutes les fonctions: la circulation est plus active; la chaleur du corps augmente, il en résulte un bien-être général et un surcroît de forces. Le cerveau lui-même est activé dans ses fonctions, l'intelligence est plus nette, la combinaison des idées plus facile.

Cette excitation modérée est éminemment utile quand elle est chaque jour répétée, ainsi que cela est démontré par la santé plus florissante de ceux qui boivent habituellement du vin.

Nous pouvons nous demander comment l'alcool à petite dose agit pour amener cette modification favorable de l'organisme.

D'après les recherches les plus récentes, c'est en retardant la destruction des substances qui constituent nos organes.

Tout le monde sait que dans le mouvement incessant de la vie, une partie de la matière qui compose les différentes parties de notre corps est détruite, puis expulsée au dehors soit par l'urine, soit par la respiration et qu'elle doit être remplacée par les aliments.

En bien, l'alcool permet à toutes les fonctions de s'accomplir avec beaucoup d'énergie tout en retardant ou diminuant la destruction de leur propre substance, dont sont le siège des organes, et qui est intimement liée à leur fonctionnement.

L'alcool n'est pas un aliment, il n'entre pour rien dans ce mouvement continu de destruction et de réparation, mais il l'influence utilement en lui faisant produire plus d'effet utile pour une consommation moindre de substance organique.

Cette action bienfaisante ne peut se produire que si l'on ingère peu de ce liquide.

La manière la plus utile de l'employer est de le prendre sous forme de vin avec les aliments.

Une très-petite quantité d'eau-de-vie après les repas ne peut avoir non plus d'effet nuisible.

Il est, au contraire, fâcheux d'ingérer de l'alcool à jeun, selon une habitude trop répandue.

Cette liqueur arrive dans l'estomac vide; elle ne se mélange pas avec d'autres liquides, exerce, par le fait, une action beaucoup plus irritante sur les parois de l'estomac, et par son usage prolongé entraîne des maladies de cet organe.

De plus, ne pouvant se mélanger et se diluer dans une très-grande masse de liquide, elle est absorbée en très-peu de temps et à l'état concentré. Le sang en est rapidement surchargé, et il en résulte une action funeste sur beaucoup d'organes.

Ceci nous amène à étudier en quelques mots les effets fâcheux de l'alcool pris en excès.

Sans retracer complètement le tableau trop connu de l'homme à l'état d'ivresse, disons que l'excitation favorable et modérée du cerveau, produite par ce liquide absorbé en faible proportion, est remplacée chez lui tantôt par une loquacité et une gaieté insensées, tantôt par un engourdissement de l'intelligence qui le rend incapable de penser. Il y a une incohérence complète des idées; tous les sens sont troublés; la démarche est titubante; souvent une fureur terrible s'allume; en-

fin un sommeil de plomb, qui se termine parfois par la mort, vient mettre un terme à cette triste scène.

Tels sont les caractères principaux du désordre croissant dans les fonctions du système nerveux qui se produit à mesure que la quantité d'alcool ingérée est plus grande.

Ce sont, en effet, les organes délicats qui président à la sensibilité, au mouvement et à l'intelligence: le cerveau, la moelle épinière, les nerfs, qui sont le plus profondément troublés par la présence d'un excès d'alcool dans le sang. Ce trouble ne porte heureusement pas atteinte, la plupart du temps, à leur intégrité matérielle; le plus souvent, l'ivresse, même portée jusqu'au point de produire une insensibilité complète et un sommeil presque léthargique, se dissipe au bout d'un temps plus ou moins long sans grand dommage immédiat pour l'individu; mais dans d'autres cas il se produit soit des accidents mortels par la simple action délétère de l'alcool sur le cerveau sans qu'il soit atteint d'aucune altération appréciable à l'autopsie, soit une congestion cérébrale violente suivie d'hémorragie, c'est-à-dire que les vaisseaux de cet organe se remplissent à l'excès et arrivent à se rompre en laissant épancher le sang dans l'épaisseur même de l'organe ou autour de lui. C'est ainsi que périssent souvent ceux qui ont absorbé une quantité excessive d'eau-de-vie.

Ce ne sont pas ces accidents immédiats qui font cependant le plus de ravages chez les ivrognes, mais bien les maux produits par l'abus prolongé de l'alcool.

L'estomac et le foie, soumis en premier lieu au contact irritant de ce liquide, sont souvent le siège d'inflammations chroniques chez les buveurs. Les altérations du second de ces organes, toujours mortelles, produisent l'hydropisie.

C'est le système nerveux qui est le plus souvent atteint dans ses fonctions et son intégrité.

Citons d'abord parmi les accidents de cet ordre le *delirium tremens*. Les malades qui en sont atteints, en proie à une agitation extrême qui oblige à les attacher si on ne veut les voir se briser la tête contre les murailles ou se précipiter dans le vide, profèrent incessamment des injures ou des paroles incohérentes.

Puis viennent le tremblement continu des membres, les paralysies partielles, la perte de la sensibilité de la peau, qui rendent incapable de tout travail exigeant la moindre force ou la moindre adresse. Ensuite se manifeste la perte de la mémoire, l'affaiblissement de l'intelligence portés jusqu'à l'imbécillité, la mélancolie et le dégoût de la vie, l'insomnie, les cauchemars affreux pendant lesquels le malade (symptôme singulier) voit habituellement son lit assailli par des animaux monstrueux, des légions de rats ou d'insectes.

Enfin, souvent se produit la paralysie générale, maladie caractérisée par la perte graduelle de la faculté de se mouvoir, concurrence avec la délire ambitieux, cette aberration si remarquable qui porte les malades à se croire toujours appelés à de hautes destinées et qui contraste si péniblement avec leur dégradation physique et morale.

Bornons ici cette trop incomplète énumération des maux qui assaillent le buveur d'alcool, pour terminer par quelques données sur la consommation de ce liquide dans les divers pays de l'Europe et sur les ravages qu'il y exerce. M. Muret, dit Odier de Genève, ayant eu la curiosité d'examiner dans le registre mortuaire d'une ville de la Suisse combien de morts pouvaient être attribuées à l'ivrognerie, en trouva un si grand nombre qu'il estimait qu'elle tuait plus de monde que les fièvres, les pleurésies et toutes les maladies les plus meurtrières.

En Suède, chaque homme boit en moyenne près de 100 litres d'eau-de-vie par an, et la population est affreusement décimée par ce fléau.

En Angleterre en 1751, d'après l'historien Smollett, les débitants mettaient sur leur enseigne que pour un penny (2 sous) on pouvait s'enivrer, pour 4 sous devenir ivre-mort et avoir de la paille pour dormir jusqu'au retour de l'état normal.

En 1862, il se fabriquait dans ce pays onze cent mille hectolitres d'alcool de grain.

En 1829, il y eut à Londres deux cents suicides qu'on put manifestement rapporter à l'influence de l'alcool. Dans les trois royaumes, il meurt annuellement cinquante mille habitants par suite des excès de boisson.

En Russie, il en meurt dix mille par la même cause.

Ce n'est pas à tort qu'on dit « boire comme un Polonais. » Ce vice est très-répandu chez ce peuple. De même qu'en Irlande, il paraît avoir pour cause la misère et la dépression morale causée par l'asservissement.

En France, l'abus de l'alcool est généralement moins grand, sauf dans certains départements.

En 1846, il se fabriquait dans notre pays environ huit cent cinquante mille hectolitres d'alcool, dont une partie, il est vrai, pour l'exportation.

Depuis, la consommation s'est accrue beaucoup. Les départements du Midi sont infiniment moins ravagés par l'abus de cette boisson. Ceux de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, du Pas-de-Calais, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Meurthe, des Vosges, sont ceux où il est le plus répandu.

Terminons par la statistique de la consommation en alcool de Paris et de Lyon. Nous ne pouvons indiquer des chiffres se rapportant à des époques tout à fait identiques. Nos recherches ne nous ont fourni des documents certains pour Paris que jusqu'à 1862; or, nous donnons pour notre ville les chiffres des dix dernières années.

VILLE DE PARIS.	
1850	55,652 hect. d'alcool pur.
1852	63,045 —
1855	76,669 —
1858	80,470 —
1862 (après l'annexion)	105,406 —

VILLE DE LYON.		
Années	Alcool	Vin
1858	9,380 hectolitres	477,480 hectolitres
1859	8,635 —	559,981 —
1860	8,951 —	499,349 —
1861	8,876 —	549,242 —
1862	9,185 —	588,845 —
1863	9,454 —	585,930 —
1864	8,977 —	608,257 —
1865	8,592 —	629,256 —
1866	6,971 —	651,397 —
1867	6,495 —	649,259 —

On voit l'énorme supériorité de la consommation non-seulement absolue, mais relative de Paris sur celle de Lyon, car tandis que chaque habitant de Paris a consommé en 1862 plus de sept litres d'alcool pur par habitant, chiffre inférieur à la consommation actuelle, on ne trouve pour chaque habitant de Lyon que le chiffre de deux litres environ pour l'année 1867.

Ceci est tout à l'avantage de la valeur morale de nos concitoyens.

On voit, en outre, que l'usage de l'alcool, au lieu de s'accroître, diminue dans notre ville, tandis que la consommation du vin tend à augmenter.

Ce résultat est satisfaisant, car si l'usage exagéré de l'alcool est une preuve de décadence, l'augmentation de la consommation du vin, boisson utile, donne la présomption que les ouvriers se nourrissent mieux.

Cette statistique est incomplète. Pour apprécier exactement sa valeur, il faudrait connaître, pour la retrancher, la petite part d'alcool employée par l'industrie et tenir compte des variations de prix qui influencent la consommation.

Telle qu'elle est, elle fournit néanmoins des données approximatives utiles.

D<sup>r</sup> MAYET.  
Médecin des Hôpitaux.

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tupin, 31.

Etude de M<sup>e</sup> GERIN, avoué à Lyon, rue de l'Impératrice, 65.

VENTE par licitation à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon,

D'une jolie Propriété sise à Lyon, quartier de la Guillotière, lieu de Montchat, à l'angle des rues Bonnard et Julie.

Mise à prix. . . 8,000 f.

Adjudication au samedi vingt-un novembre mil huit cent soixante-huit, à midi.

EN VENTE chez DENIS, rue Impériale, 12.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF A LYON

ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Par Eugène FLOTARD

PRIX : 3 F.

ABONNEMENT

POUR LES HABILLEMENTS d'hommes,

payable par 10, 15 ou 20 fr. par mois. A. RIFFARD et C<sup>e</sup>, marchands tailleurs, rue St-Pierre, 31, au 2<sup>e</sup>, à Lyon.

On escomptera

à 6 0/0 le comptant.

## SOCIÉTÉ DES USINES A GAZ RÉUNIES

GAUTIER & C<sup>e</sup>

Administration : 7, rue Blondel, à Paris

Société en commandite au capital de DEUX MILLIONS

Constituée chez M<sup>e</sup> LINDET, notaire à Paris, le 30 juillet 1860.

### ÉMISSION de 4,000 OBLIGATIONS

(DEUXIÈME SÉRIE)

ÉMISES à 250 Fr., REMBOURSABLES à 300 Fr.

PLACEMENT AVEC GARANTIE HYPOTHÉCAIRE

Produisant 7 p. 0/0 par Année.

POUR RENSEIGNEMENTS, Prospectus et Souscrire : S'adresser à Lyon, chez M. COGHARD, Changeur, 6, rue Impériale.

Quiconque veut recevoir immédiatement UN ADMIRABLE INSTRUMENT



## POUR RIEN

BAROMÈTRE portatif, le seul présentant sûrement les variations du temps; Adopté par le public, la marine et tous les voyageurs; Breveté, garanti, très-solide et très-élegant.

PRENDRA UN ABONNEMENT D'UN AN

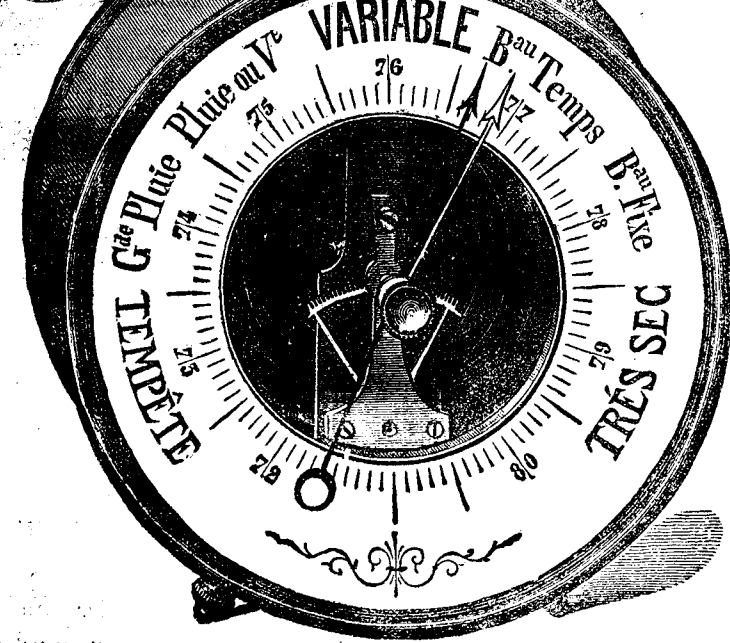
## à L'ÉCHO UNIVERSEL

Journal Politique, Littéraire, Agricole & Financier.

RÉDIGÉ par des écrivains hommes, libéraux, indépendants et connus dans la presse, — DONNANT TOUJOURS des informations très-précises, — REPRODUISANT la substance et les meilleurs articles des feuilles françaises et étrangères, — TRAITANT les questions agricoles et financières, — L'ÉCHO UNIVERSEL paraît tous les Jours, dans le format des plus grands journaux.

L'abonnement est seulement de SEIZE FRANCS par an. Quiconque envoie cette somme, reçoit immédiatement, GRATIS et FRANCO, un superbe BAROMÈTRE aéroïde, portatif, tout en cuivre, entièrement conforme au modèle contre, indiquant sûrement la pluie, le vent, la température, le beau temps, et servant aussi à mesurer les hauteurs.

Cet instrument si utile coûte au moins 50 fr. dans le commerce. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois. — On s'abonne en adressant un mandat de poste ou des timbres-poste au Gérant du journal, 42, rue de Babylone, 42, Paris



*Signature*